



Conditions générales de services

Désignation

L'association Agri-formation 29 désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 24 route de Cuzon à Quimper. Agri-formation 29 met en place et dispense des formations intra et inter-entreprises sur l'ensemble du territoire Finistérien, seul ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Services déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme Agri-formation 29 pour le compte d'un stagiaire. Toute commande/demande de formation auprès de l'organisme implique l'acceptation sans réserve du stagiaire des présentes Conditions Générales de Services. Ces conditions prévalent sur tout autre document du stagiaire, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Inscription et attestation

L'inscription ferme et définitive et sera prise en compte à réception de l'inscription en ligne ou par retour du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Pour chaque formation, Agri formation 29 s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation. A l'issue de la formation, Agri formation 29 s'engage à fournir une attestation de formation ainsi qu'une facture dans un délai de 45 jours après la formation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer avant ou à l'exécution de la prestation, soit à la fin de la journée de formation. Le règlement peut être effectué par chèque ou espèces.

Prise en charge

Si le stagiaire bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétences (OPCO) de type OCAPIAT (opérateur de la branche agricole), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation via son OPCO. Le stagiaire est tenu de fournir l'accord de financement avant le 1^{er} jour de formation. Dans le cas où Agriformation 29 ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Si le stagiaire bénéficie d'un financement des fonds mutualisés VIVEA, Agri-formation se charge d'adresser la demande de prise en charge avant le début de la prestation. Dans le cas où Agriformation 29 ne reçoit pas l'accord de prise en charge par VIVEA avant le 1^{er} jour de la formation, Agriformation pourra demander un complément d'information et des justificatifs auprès du stagiaire concerné. Dans les cas où les justificatifs seraient manquants, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au stagiaire.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s) et sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires. L'annulation d'une séance de formation par Agriformation 29 est possible, à condition de le faire au moins 3 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Dans ce cadre, chaque stagiaire inscrit préalablement sera contacté par téléphone pour en être informé au plus tard 3 jours avant la date de formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Agri formation 29 ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses stagiaires. Dans ces cas de figure, les stagiaires inscrits seront informés par mail ou téléphone dans les meilleurs délais.

Une fois le formulaire d'inscription validé/renvoyé, le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle il s'est inscrit. Toute défection de la part du stagiaire doit faire l'objet d'une notification écrite à l'adresse suivante : agriformation29@gmail.com. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le stagiaire, à condition d'adresser une demande écrite ou orale à l'organisme de formation jusqu'à la veille avant la date de la formation.

En cas d'annulation, entre 1 et 3 jours ouvrables avant la date de la formation, le stagiaire est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50 % du coût total initial de la formation.

Programme des formations

Les programmes des formations sont mis à disposition des stagiaires sur le site internet et lors de la diffusion par mail des prochaines dates de formation ou sur demande. Suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants le jour de la formation, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations pour l'adapter à son public.

Réclamations

En cas de réclamation quelle qu'elle soit de la part d'un stagiaire, Agri-formation 29 s'engage à donner une réponse écrite dans un délai de 15 jours ouvrés.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme. Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents à des fins commerciales.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le stagiaire à l'organisme Agri-formation 29 sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier stagiaire pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Services sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme Agriformation 29 et le stagiaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Quimper.